



Norois

Environnement, aménagement, société

229 | 2013

**Ruralités, géomorphologie littorale, toponymie, corps
et imaginaire**

Le bassin de vie, un territoire porteur de ruralité aux marges de l'Île-de-France

The "Life basin": A Territory Putting down Rurality in Periurban Fringes of Paris

Claire Aragau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/norois/4807>

DOI : 10.4000/norois.4807

ISBN : 978-2-7535-3409-4

ISSN : 1760-8546

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2013

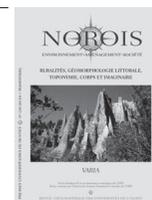
Pagination : 7-20

ISBN : 978-2-7535-3384-4

ISSN : 0029-182X

Référence électronique

Claire Aragau, « Le bassin de vie, un territoire porteur de ruralité aux marges de l'Île-de-France », *Norois* [En ligne], 229 | 2013, mis en ligne le 20 décembre 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/norois/4807> ; DOI : 10.4000/norois.4807



Le bassin de vie, un territoire porteur de ruralité aux marges de l'Île-de-France

The "Life basin": A Territory Putting down Rurality in Periurban Fringes of Paris

Claire ARAGAU

Laboratoire Mosaïques, UMR LAVUE 7218 CNRS, Université Paris Ouest Nanterre La Défense – 200 avenue de la République, 92 001 NANTERRE cedex (claire.aragau@u-paris10.fr)

Résumé : L'espace rural n'est pas aisé à identifier face à la domination des villes ; le dernier Zonage en Aire Urbaine (2010) de l'INSEE propose un découpage du territoire français à partir du degré d'influence des villes pour éviter la partition « urbain/rural ». L'abandon du terme « rural » au profit de « l'urbain » rend difficile l'appréhension statistique de cet espace, représentant pourtant une large partie du territoire français. Si la catégorie des bassins de vie peut aider à combler ce manque, celle-ci présente des faiblesses à proximité des grands pôles urbains. Étant donné la difficulté à trouver pour cet espace, en particulier aux portes de la ville, un support statistique, ne peut-il être repéré par le biais de constructions territoriales locales, empreintes de revendications rurales pour s'affranchir de la ville dense ? La réflexion prend appui sur une approche monographique (territoire de l'Ouest francilien) de manière à appréhender les formes d'action dans leurs multiples dimensions.

Abstract: Rural space is not easy to identify because of the domination of cities; the latest zoning of urban areas (2010) by INSEE (National Institute for Statistics and Economic Studies) divides the French territory according to the degree of influence of cities in order to avoid the urban/rural partition. The disappearance of the term "rural" in this zoning makes a statistical analysis of this space difficult. The category "Life Basin" (INSEE, 2003) could contribute to its identification but it is going to be readjusted and it suffers from the proximity to the great urban centres. Despite the difficulties of rural space to find a statistical format, especially at city limits, could it be grasped through local territorial structures that claim their rural identity to emancipate themselves from dense cities? The reflection is based on a monographic approach (in the west of Paris) in order to understand the different forms of action.

Mots clés : rural – périurbain – Zonage en Aire Urbaine – bassin de vie – polarités secondaires

Keywords: Rural Space – Periurban Space – Zoning of urban areas – "Life Basin" – New Centralities

INTRODUCTION

Le bassin de vie est une expression du vocabulaire courant, relayée par les médias et régulièrement présente dans les discours politiques. Pour les géographes, la notion de bassin est au départ utilisée

dans son acception physique et par analogie convoquée pour qualifier des portions d'espace, offrant une certaine cohérence économique ainsi le bassin d'emploi, ou présentant une structuration par des mobilités quotidiennes signe d'une certaine autonomie, ainsi le bassin de vie.

En 2003 la notion devient catégorie statistique pour l'INSEE afin de mieux caractériser l'espace « à dominante rurale » (INSEE, 2003). Or depuis le nouveau Zonage en Aires Urbaines (ZAU) de 2010, l'espace rural support n'apparaît plus, relégué par défaut dans la catégorie « communes isolées, hors influence des pôles¹ ». Le rural existe pourtant, non seulement à distance des villes mais aussi à leurs portes, ou dans les aires qualifiées d'urbaines : il y a du rural en périurbain, un rural souvent défini par des catégories attribuées à la ville (le ZAU 1996) et examiné comme une portion de territoire destinée à être gagnée par l'extension de l'unité urbaine. Cependant le rural en périurbain « a gagné en épaisseur en cinquante ans d'existence » (Poulot, 2008). Marqué dans sa dimension paysagère par les espaces ouverts, il accueille aussi des centralités nouvelles volontiers assimilées à des aménités exclusivement urbaines (Huriot, 1998 ; Rallet et Torre, 2008) quand elles renvoient tout autant aux bourgs ou petites villes de l'espace rural, dotés de fonction d'encadrement, pourvoyeurs de services et d'équipements pour les populations alentour. Ces centralités dans le périurbain des grandes villes correspondent en large partie à la réémergence de petits pôles mis en sommeil dans les premiers temps de la périurbanisation. Elle est alimentée par de nouvelles pratiques du territoire périurbain qui demandent de la proximité et revendiquent le caractère rural de l'espace habité (Hilal et Schmitt, 1997).

Ce sont ces difficultés à qualifier l'espace rural qui ont conduit l'INSEE à proposer un cadre territorial permettant de le structurer dans son ensemble, au-delà des aires à dominante urbaine ou rural, à partir de l'accès aux services et à l'emploi pour les habitants (Ambiaud et al., 2004). Cette structuration, qui aboutit en 2003 à la catégorie des bassins de vie et renouvelée en 2012 (INSEE, 2012), mérite d'être interrogée dans une période de réformes territoriales qui sous-tendent une réorganisation politique, administrative mais également la recherche d'un périmètre territorial intercommunal idéal (Jebeili, 2011). Cet idéal difficile à trouver, tiraillé entre des injonctions plus lointaines, européennes, réclamant moins d'émiettement territorial et des

réalités locales hésitantes – en témoigne l'abandon des Pays – est l'occasion de questionner les bassins de vie, comme catégorie permettant de révéler un espace rural animé par ses propres dynamiques et pas seulement « sous dépendance ».

De catégorie statistique, le bassin de vie peut-il devenir un territoire de planification ? Discuter la notion dans son contexte d'apparition et au regard des logiques de planification actuelles est un préalable pour aborder la pertinence de l'échelle de ce territoire. Le bassin de vie a le mérite de présenter un fonctionnement relativement global des territoires par les différents paramètres pris en compte et pas uniquement les navettes domicile-travail. Mais n'est-il pas trop exigu pour devenir territoire de planification à l'heure où la complexité des mobilités tisse des liens de plus en plus nombreux avec les territoires environnants ? Si la difficulté à envisager un périmètre idéal conduit à explorer d'autres pistes, comme celle de l'interterritorialité (Vanier, 2008), il n'empêche que pour qu'il y ait « inter » il faut qu'il y ait au départ « territorialité » ; la question du périmètre se pose toujours même si l'idée est qu'il puisse être changeant selon la nature du projet. Le choix de poursuivre la réflexion en mobilisant l'approche monographique² autour du cas houdanais dans les Yvelines permet, à l'échelle locale, d'examiner finement les processus de construction territoriale.

SAISIR LE RURAL EN PÉRIURBAIN

Une réalité longtemps gommée par l'INSEE

Si le rural existe en périurbain, l'outil statistique permet difficilement de l'identifier. Les catégories proposées par l'INSEE (figure 1 – **planche I**) proposent un découpage territorial par le prisme de la ville et de ses influences (Marconis, 2005) englobant près de la moitié du territoire national sous l'appellation générale d'« aire urbaine ». Ces terri-

2. Enquêtes réalisées dans le cadre d'une thèse de doctorat (Aragau, 2007) et poursuivies dans le cadre de 2 contrats PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture : programme de recherche porté par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement) : PUCA, 2012, « La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable : ménager les territoires de vie des périurbains », réponse LADYSS, LISST Cieu, ESO Caen « Les pôles secondaires dans la réorganisation des mobilités : maturité et durabilité des espaces périurbains ? » ; PUCA, 2008, Programme de recherche « vieillissement de la population et habitat », réponse LADYSS, LISST Cieu, CIRTA – Institut d'Aménagement Régional – Université Aix-Marseille 3 « Vieillir en pavillon : mobilités et immobilités des personnes âgées dans l'espace périurbain ».



toires pris dans les mailles du filet de la ville, qu'ont-ils de réellement urbain ? Assurément pas leur paysage puisqu'à titre d'exemple les espaces ouverts représentent 57 % de l'agglomération lyonnaise en 2011 (PSADER, PENAP, 2011). Le mode de vie de leurs habitants ? Si la mobilité domicile-travail révèle un lien de dépendance à la ville, il ne signifie pas pour autant l'absence d'ancrage local (Aragau *et al.*, 2012) et de mobilités de courtes distances dans un cadre qui n'est pas celui des fortes densités urbaines (Poulot et Rouyrès, 2007).

La diversité des espaces ruraux (Kayser, 1993), après avoir été lissée avec l'abandon en 2001 de la catégorie « commune sous faible influence urbaine » permettant pourtant d'appréhender le rural en périurbain, est désormais niée ou diluée dans la ville. D'un point de vue statistique, le rural a disparu sur les 3/4 du territoire français. Certes, la DATAR (2010, Observatoire des territoires) ne réserve le qualificatif d'« urbain » qu'aux « grandes aires urbaines » composées de trois types de communes, « grands pôles », « couronnes des grands pôles » et « communes multipolarisées des grandes aires urbaines », mais les autres catégories, « aire moyenne », « petite aire » et « autres communes multipolarisées » ne font nullement allusion au rural et ne sont construites qu'en référence à la ville. Sur les six catégories, une seule s'affranchit clairement de la ville, celle des « communes isolées hors influence des pôles ». Ce rural des contrées « isolées » existe-t-il vraiment ? Existe-t-il aujourd'hui des portions d'espace qui puissent être hors d'influence des pôles urbains (Eychenne et Pilleboue, 2007) ? Décidément la ruralité est une fois de plus assimilée à un espace en retrait des grandes dynamiques contemporaines, en état d'isolement.

Dans cette turbulence urbaine, les bassins de vie restent la seule catégorie autorisant une approche statistique de l'espace rural (Julien et Pougard, 2004). Ce zonage est au départ le fruit d'une mission INRA-SCEES-IFEN-DATAR³ pour mieux comprendre la structuration des espaces ruraux à

partir de pôles qui les animent. Il permet de délimiter le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi (Julien, 2007 ; Brutel et Levy, 2012).

En Île-de-France, les bassins de vie s'observent davantage en grande couronne et particulièrement aux franges de la région, à rebours de la zone dense où les flux s'entrecroisent et les espaces de vie se recouvrent (figure 2). Le rural s'immisçant ailleurs en périurbain a une reconnaissance statistique plus ténue, par le biais des communes n'appartenant pas à une unité urbaine. Un rural qui rappelle la nécessité, ayant déjà fait consensus dans la communauté scientifique, de se référer à d'autres critères que des gradients de dépendance à la ville pour le définir, comme la place des espaces ouverts, la trame villa-geoise, toutes choses à conforter et à étoffer dans ce nouveau contexte.

Ces bassins de vie, bien qu'imparfaits, font néanmoins émerger la ruralité en périurbain et plusieurs propositions convergent vers leur reconnaissance comme échelon administratif. Les deux « espaces », aire urbaine et bassin de vie, peuvent selon la DATAR constituer une base pour la réorganisation de l'administration territoriale. Deux solutions sont proposées : soit élargir le périmètre des intercommunalités afin de leur faire épouser celui des bassins de vie, soit créer une nouvelle structure qui aurait pour assise territoriale le bassin de vie et regrouperait les collectivités existantes. La lettre du ministre de l'Intérieur du 27 décembre 2010, envoyée aux préfets, pour la finalisation du schéma départemental intercommunal, est explicite. Dans le paragraphe sur la délimitation de territoires pertinents, il est indiqué qu'« ils pourront être appréhendés à partir des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale⁴, sans cependant que de tels périmètres soient forcément à convertir automatiquement en périmètres intercommunaux ». Cette option peut être là une porte d'entrée, sur les marges métropolitaines, pour défendre la ruralité comme vecteur de construction territoriale.

Si les espaces ruraux, périurbains notamment, échappent en grande partie aux constructions statis-

3. L'INSEE confie au CIADT (Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement des Territoires) du 13 décembre 2002 une mission : identifier des indicateurs qui rendent compte des dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux, pour mieux comprendre la structuration des espaces ruraux à partir de pôles qui les animent. La mission est déléguée à un groupe composé de l'INRA, du SCEES, de l'IFEN et de la DATAR ; le travail débouche sur la définition de « bassins de vie ». La rénovation du zonage en bassins de vie, en 2012, fait suite à la rénovation d'autres zonages (unité urbaines, zones d'emploi 2010 et aires urbaines 2010).

4. Il s'agit notamment de prendre appui sur d'anciens SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme) remplacés par les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).



Figure 2 : Les Bassins de vie (2012) dans l'aire urbaine de Paris (Source : INSEE)
 The "Life basins" (the 2012 statistical division) in the urban area of Paris (Source: INSEE)

tiques, peuvent-ils réapparaître par une autre porte, qui serait administrative et politique ?

Une réalité camouflée par une construction intercommunale heurtée en Île-de-France

Si l'on s'intéresse à ces communes rurales du périurbain francilien (figure 3) et correspondant au ZAU de 2010, la question qui se pose est celle de leur représentativité politique et administrative en termes d'entités intercommunales. En constituant des intercommunalités, ces communes peuvent

trouver le moyen d'imposer une conception rurale du développement de leur territoire, permettant, à partir de la valorisation des ressources locales, de s'affranchir d'une vision exclusivement urbaine des espaces périurbains.

Il s'avère qu'en Ile-de-France, la construction intercommunale a été heurtée et se fait à un rythme plus lent qu'ailleurs. Au 1^{er} janvier 2007 (figure 4), l'Île-de-France compte 105 intercommunalités, rassemblant près de 5,4 millions d'habitants seulement (72 communautés de communes, 29 communautés d'agglomération, 4 syndicats d'agglomération nouvelle), soit 61 % de la population

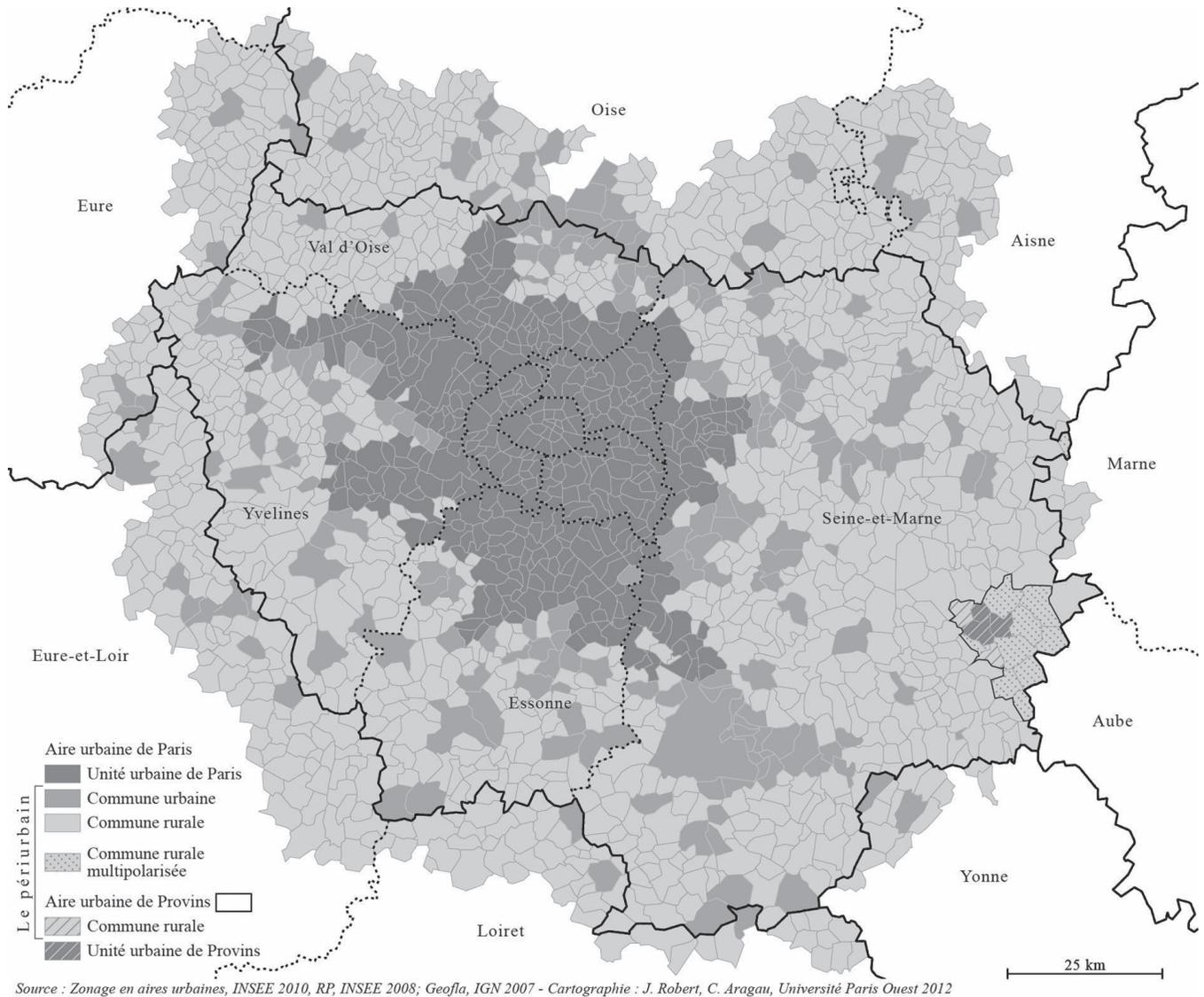


Figure 3 : Les communes rurales du périurbain : l'Île-de-France et ses marges
Rural municipalities in periurban fringes of Paris

et 69 % des communes de la région (hors Paris), ce qui fait de l'Île-de-France la région de France ayant le plus faible taux d'intercommunalité, le taux de population regroupée au niveau national étant de 87 %. La forte présence des syndicats techniques SIVU et SIVOM depuis les années 1960-1970 a constitué un premier frein. S'y ajoute un contexte financier global peu favorable ; si la dotation globale de fonctionnement (DGF) intercommunale après la loi Chevènement (1999) a fait accélérer les regroupements, aujourd'hui sa révision à la baisse a freiné les projets. En outre la réforme de la taxe professionnelle de 2007 a eu l'effet pour

certains regroupements de la « double peine⁵ ». Le troisième volet contextuel est la difficulté à identifier un territoire pertinent pour un projet cohérent, en raison des chevauchements et interactions entre les différentes portions de l'espace francilien, situation entraînant des refus de la préfecture et des oppositions politiques entre élus.

5. Les regroupements à fiscalité propre et ceux surtout qui ont opté pour le régime fiscal de la taxe professionnelle unique (nombreux en Île-de-France) cumulent blocage des taux et pertes de bases fiscales. En effet en raison du plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée, les collectivités peuvent être amenées à supporter une partie du dégrèvement accordé par l'État aux entreprises, si elles décident d'augmenter leur taux de taxe professionnelle au-delà d'un taux de référence.

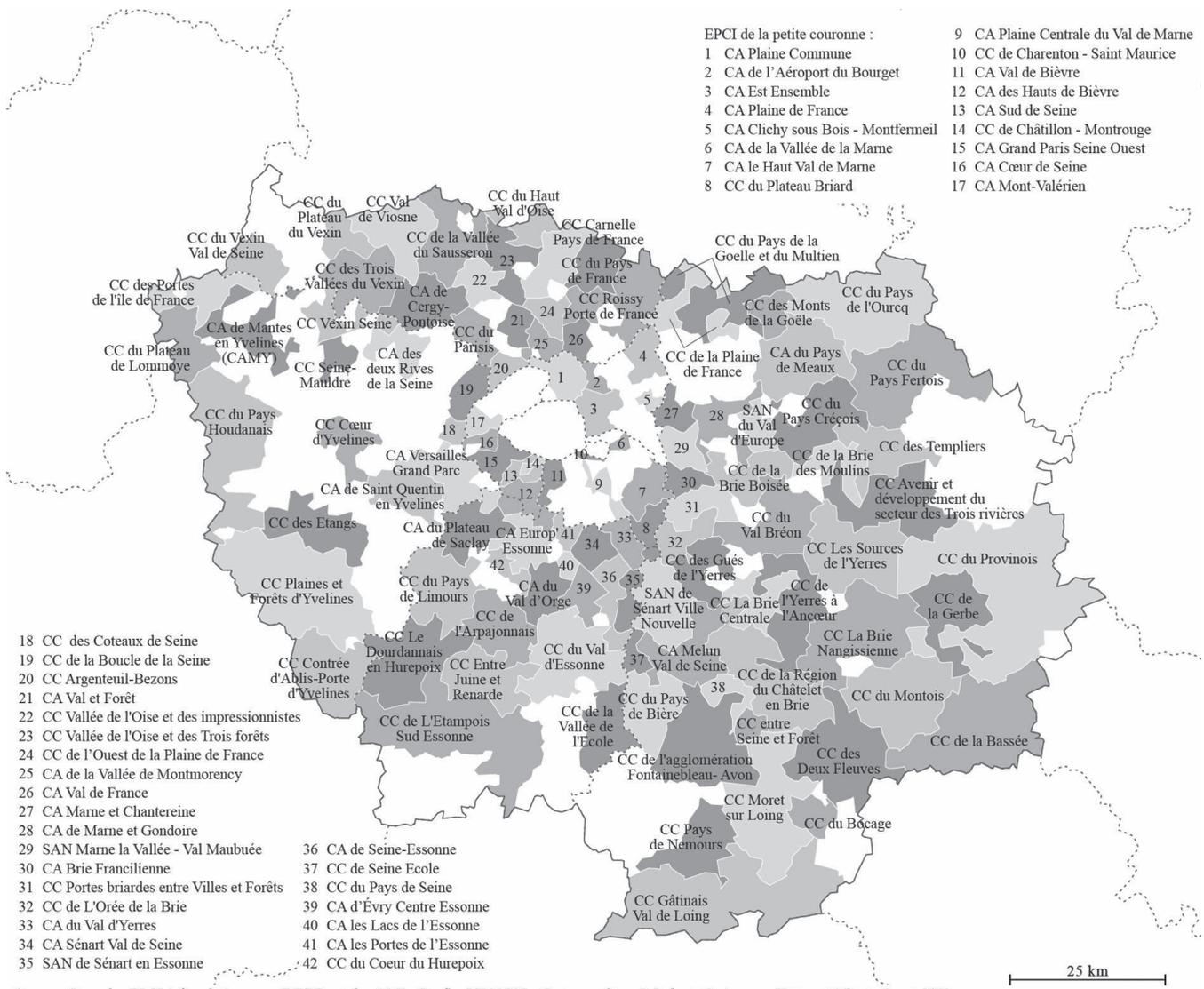


Figure 4 : La couverture intercommunale de l'Île-de-France en 2011
 Intermunicipal divisions (2011) for the region Île-de-France

La couverture intercommunale devant être achevée au 1^{er} juillet 2013, le processus de recombinaison intercommunale a repris après une interruption liée aux élections municipales de 2008, touchant au 1^{er} janvier 2010, 75 % des communes franciliennes. La couverture intercommunale est désormais assez complète dans les départements de grande couronne à l'exception du département des Yvelines où le regroupement est précipité par les schémas départementaux de coopération intercommunale élaborés par les préfets et finalisés pour décembre 2011. Dans le volet « intercommunalité » de cette réforme des collectivités territoriales, interviennent égale-

ment des recombinaisons entre EPCI⁶ existants ; il est question de « rationaliser » les découpages pour éviter enclaves et discontinuités et donc de fusionner certains d'entre eux pour aller vers de plus gros regroupements.

6. Un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est une structure administrative regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun. Les EPCI se sont particulièrement développées depuis la loi Chevènement de juillet 1999. Le schéma départemental de coopération intercommunale, institué par la loi du 16 décembre 2010 dite de « réforme des collectivités territoriales », vise la couverture intégrale du territoire français par des EPCI à fiscalité propre, le schéma devant être arrêté avant le 31 décembre 2011.

Mais face à l'influence de grands pôles urbains, de Communautés d'Agglomération⁷ qui se déploient en grande couronne, les bassins de vie porteurs d'une dimension rurale ne peuvent-ils pas servir de base territoriale pour envisager d'autres types de regroupements communaux cohérents, aptes à porter certaines compétences et des projets territoriaux renouvelés, s'affranchissant des grandes villes ? La situation peut être examinée en approchant le cas de l'ouest francilien connu, dans sa partie yvelinoise, pour son retard important dans le processus de regroupement intercommunal.

QUAND LE RURAL FABRIQUE DES TERRITOIRES EN PÉRIURBAIN

La force des intercommunalités de franges

Si la partie ouest de l'Île-de-France est marquée par un développement relativement tardif ou contraint de ses intercommunalités, certaines ont joué la carte « des confins » pour élaborer leur assise. Tirillés entre différentes aires urbaines, tirant profit parfois d'une double appartenance départementale et régionale, ces EPCI se présentent comme de véritables laboratoires de constructions territoriales, sachant mobiliser des avantages matériels, pécuniaires et autres formes de soutiens à projet pour mener à bien et consolider une coopération intercommunale.

Ces intercommunalités sont confrontées à des contextes territoriaux dans lesquels elles puisent leur légitimité, nourrie de revendications rurales : situation transfrontalière et de franges urbaines mais aussi problèmes que connaissent bons nombres d'espaces ruraux sur le territoire français tels que la préservation du foncier agricole, l'entretien des rivières, tout comme l'accessibilité à des services et des équipements faisant parfois cruellement défaut. La première difficulté est la recherche d'un périmètre d'équilibre permettant de dépasser une conception de départ qui est souvent une opposition à la ville, c'est-à-dire une intercommunalité

rempart à l'étalement urbain : seule la solidité d'un périmètre correspondant à un véritable territoire vécu et de projet permet d'envisager une issue favorable. Face à la puissance de l'aire d'influence d'une ville, les regroupements défensifs, réalisés dans l'urgence pour faire front à la ville, volent en éclats et il devient surtout plus difficile de les défendre devant les instances préfectorales.

Parmi ces EPCI de franges, la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) regroupant des communes d'Yvelines (région Île-de-France) et d'Eure-et-Loir (région Centre) mérite une attention particulière, tant sa situation, son profil et ses projets de développements territoriaux témoignent des réalisations possibles en matière de politiques publiques pour défendre et construire de la ruralité périurbaine⁸. Une intercommunalité qui connaît encore des extensions de périmètre et fait face à trois unités urbaines importantes, à commencer par celle de Paris, mais aussi celles de Mantes et de Dreux, dont elle cherche à se démarquer. Mobilisant la notion de bassin de vie pour construire son projet de territoire, elle offre la possibilité de questionner la pertinence de cette catégorie statistique comme territoire de planification.

Un rural offensif

La Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) a été créée en 1997 ; depuis le 1er janvier 2010, elle compte 34 communes membres (29 dans les Yvelines et 5 en Eure-et-Loir). Sa population totale dépasse aujourd'hui les 26 300 habitants. Elle constitue une intercommunalité importante dans un secteur de l'Île-de-France qui en était longtemps dépourvu et marqué, le long de la route nationale 12, par des communes de petite taille comptant souvent moins de 500 habitants. Son extension n'est pas encore arrêtée, mais l'intercommunalité est sur le point de trouver un périmètre d'équilibre aux dires de son président. Ce territoire en devenir a dès ses débuts été en position de démarcher auprès des communes avoisinantes avec arguments à l'appui pour susciter des adhé-

7. Depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, les catégories d'EPCI à fiscalité propre sont : – les Communautés de Communes (CC), – les Communautés d'Agglomération (CA) si elles regroupent au moins 50 000 habitants et si au moins une des communes a plus de 15 000 habitants, – les Communautés Urbaines (CU) : plus de 450 000 habitants, – les Métropoles : plus de 500 000 habitants, pour avoir des compétences plus grandes que les CU.

8. L'étude monographique de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, comprenant des entretiens d'élus, est nourrie d'analyses de discours révélateurs de la prise de conscience de certains élus de leur rôle et de leur capacité à influencer le destin de leur territoire. Il nous a semblé important de rapporter au cours de l'article certains de ces éléments de discours.

sions : ce fut le cas auprès de communes de l'ouest, d'Eure-et-Loir, mais aussi auprès de communes du nord des Yvelines, prêtes à être intégrées dans la Communauté d'Agglomération de Mantes.

Cette vision du « territoire de projet », qui déborde des limites administratives, s'est adossée à des réalités quotidiennes. Comme le stipule le courrier ministériel cité précédemment, si les EPCI souhaitent « s'affranchir des frontières administratives départementales, voire régionales, les propositions doivent être coordonnées le plus en amont possible avec les travaux menés par les préfets des départements limitrophes » ce qui suppose une justification solide. Les propos du président de la CCPH sont éloquentes quant à sa capacité à entreprendre et à être initiateur de construction territoriale : « *Faire cela sur des circonscriptions administratives, cela n'a aucun sens. Quand vous êtes sur un territoire, surtout quand vous êtes en rupture de zone tarifaire, en rupture de tout, vous ne pouvez pas dire : il y a une frontière!... On a regardé d'où les gosses venaient au collège, d'où les gens venaient à la gare et on a associé les communes en question.* » Un diagnostic territorial a ainsi été commandité par l'EPCI pour envisager le rattachement de nouvelles communes situées au Nord et prêtes à rejoindre la Communauté d'Agglomération de Mantes : les critères retenus ont été entre autres, la fréquentation du PMU, des commerces alimentaires de base, de la piscine, des lieux de culte, en quelque sorte une délimitation d'un bassin de vie qui déborderait celui proposé par l'INSEE (Brevet, 2011). Cette cohérence recherchée participe de la puissance d'action et de résistance dans un contexte de concurrence plus ou moins affirmée et de menace de devenir une « simple réserve paysagère » : la mesure du risque de fragmentation de l'espace rural par les avancées du front urbain, aux formes mouvantes, invite à penser cohérence et regroupement. La taille du territoire, son caractère massif jouent dans le rapport de force face aux grands ensembles urbains ; les élus ont en tête les images du parcellaire agricole dépecé par des incursions urbaines éparses, fragilisant les exploitations avant que le foncier n'est comme autre alternative que de devenir du terrain à bâtir. La démarche de projet s'accompagne d'une volonté d'extension territoriale : la CCPH, s'est par exemple agrandie de 19 communes d'un coup en 2006 et de 2 en 2010, 5 autres communes sont attendues pour finaliser la

construction territoriale et atteindre un seuil, estimé comme garantissant la pérennité du territoire sans risque de pulvérisation.

Cet aménagement, qui dépasse la notion de protection, se lit dans les préoccupations d'organisation spatiale : l'action municipale se dote de capacités plus que de pouvoirs institutionnels, notamment celles de modifier le périmètre de certains bassins de vie par des politiques tarifaires incitatives facilitant l'accès à des équipements repérés comme étant structurants. L'idée est bien d'influencer les mobilités quotidiennes en offrant des avantages pécuniaires aux habitants des communes disposées à intégrer la CCPH. Marketing territorial, avantages comparatifs, offres pour un meilleur cadre de vie : autant d'outils mobilisés pour construire un territoire affranchi de la toute puissance urbaine. Il est question par exemple de faciliter l'accès à la piscine. Cette accessibilité renforcée, outre le fait qu'elle puisse rentabiliser le coût d'un tel équipement, est une passerelle pour développer l'attractivité d'un autre service en plein développement, l'hôpital local, destiné à apporter une prise en charge de proximité pour la population locale, urgences de proximité, consultations médicales, soins de suite et palliatifs, prochainement centre de diagnostic avec scanner. L'élément de discours d'un élu est éloquent : « *Et si on a la piscine ici, et bien, vous pouvez aller à l'hôpital faire votre consultation pendant que votre gamin est à la piscine, [...] Donc, rechanger des centralités.* »

La démarche innovante qui vise à influencer les mobilités quotidiennes va dans le sens d'une fabrication territoriale (Roux et Vanier, 2008). Et cette construction passe, pour la CCPH, par une conception de la ruralité en périurbain qui ne souhaite pas être réduite à la fonction de « *jardin des communautés d'agglomération* ». Par les compétences qu'elles déploient, elle est en mesure de répondre aux demandes spécifiques de petites communes rurales. Prenons l'exemple de la commune de Villette qui, à la suite de grosses intempéries en 2007, doit construire des bassins de retenue d'eau et des digues ; cette petite commune ne peut seule supporter le coût des travaux et voit, dans le fait de rejoindre un EPCI, les moyens de les financer. Mais entre la CAMY (Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines) et la CCPH, seule cette dernière a depuis 2006 la compétence « maîtrise des ruissellements et lutte contre les inondations » permettant de partager

le coût des travaux. Le territoire étant traversé par de nombreux cours d'eau et soumis régulièrement à des inondations provoquant ruissellement et érosion sur les parcelles labourées, la compétence en question a permis le nettoyage des rivières, la plantation d'une trentaine de kilomètres de haies, le creusement de mares pour le stockage et l'infiltration des eaux de pluie, autant de préoccupations qui rappellent le caractère rural du territoire.

Une histoire d'élu

Deux facteurs contextuels de taille ont joué en faveur de cette construction territoriale. Tout d'abord le vide relatif existant alentour en termes d'intercommunalité a permis de penser un périmètre avec certaines marges de liberté, se rapprochant des exigences avancées par la DATAR : s'appuyer sur le bassin de vie de l'INSEE, atteindre une taille suffisante pour ne pas risquer une fusion à l'avenir. Intervient ensuite le profil du maire de la commune « pôle majeur » de l'intercommunalité, et promoteur de l'intercommunalité ; ce dernier a occupé et occupe encore diverses fonctions dont celle de vice-président au conseil général des Yvelines, délégué aux routes, à la circulation, aux politiques cyclables et aux déplacements, l'inscrivant dans un réseau de connaissances des textes de loi, des aides et soutiens à projet qui lui permet d'anticiper et d'avoir une vue assez claire de l'avenir.

En effet, la CCPH mène une politique pour le moins diversifiée en matière de subventions, et parvient à bénéficier d'aides européennes, via le FEDER, au titre de son appartenance partielle à la région Centre, signe manifeste d'un volontarisme actif. L'élu s'appuie en outre sur le Département des Yvelines en signant un contrat de développement équilibré du territoire. Le caractère transfrontalier du territoire rappelle le statut de « ville trait d'union » de Houdan inscrite au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) dès 1994, et que l'intercommunalité valorise et soutient ; cette double appartenance à la région Centre et à l'Île-de-France est encore le moyen d'améliorer l'offre de transport puisque le territoire cumule les lignes régulières du STIF⁹ et celles du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

9. Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF).

Mais jouer la carte de la ruralité, notamment face à Mantes et Dreux, deux villes qui souffrent par ailleurs de leur image, est l'élément « pilier » du projet de territoire et la clé garantissant sa durabilité. La perception qu'ont certains élus du potentiel de leur territoire, les rend moins timorés quant aux démarches de planification, leur donne des atouts dans la négociation : « *Je pense qu'on va aller vers un SCOT pour nous, communauté de communes, puisqu'on va passer à 41 au lieu de 34 ; je pense qu'on se fera notre SCOT parce que quelque part, on est certain de ce territoire et tel que je viens de vous le décrire, il est suffisamment costaud et résistant [...] Je crois qu'on s'est mis un truc qui a un sens : du rural qui s'organise, qui est cohérent [...] Et comme on a déjà tous les éléments : on a du schéma de développement territorial, on a de la charte paysagère, on a la gestion des rivières, on a le tourisme, on a fait toutes les couches, on a notre SIG, et tout ça [...]. Le SCOT on va se le faire nous-mêmes.* »

La capacité anticipatrice se lit encore dans la volonté politique de faire du territoire fonctionnel sur la base de critères multiples, ceux-là même qui ont été utilisés pour délimiter les bassins de vie : logement, emploi, mobilités, services et équipements. L'intercommunalité veut construire de la proximité pour renforcer sa cohésion territoriale et la décliner dans ses politiques sectorielles. Ainsi sa politique de l'habitat veut aller plus loin qu'une simple politique de logement afin d'autoriser l'apparition de nouveaux modes d'habiter dans ces espaces ruraux du périurbain. La CCPH veut permettre aux habitants de se loger au plus près de leur emploi, tout en diversifiant l'offre de logement, et se dote ainsi d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) sans y être contrainte par la loi : locatif aidé, accession à la propriété, y compris pour de jeunes ménages ou des familles éclatées, ce qui signifie avoir des logements à un prix attractif. Cette nouvelle offre de logements s'est concrétisée en densifiant le vieux bourg à Houdan, par la construction de petit collectif ou la réhabilitation d'anciens bâtiments, comme l'usine de tisane « La Boldoflorine » transformée en logements collectifs en centre-bourg. La préservation du caractère rural du territoire est recherchée dans une politique d'aménagement des centres des communes et de préservation de la trame villageoise.

Habiter pleinement le périurbain c'est pouvoir s'y loger mais aussi y travailler. L'emploi, largement

porté par l'économie présentielle (Davezies, 2008), est en effet au cœur des enjeux de mobilité pour raccourcir les navettes domicile-travail mais aussi au cœur des enjeux de développement local (Beaucire, 2011), cassant l'image d'un périurbain « dortoir ». Une nouvelle fois la capacité à mobiliser les outils et les initiatives collectives sont autant d'éléments qui viennent infléchir l'avenir des territoires. La signature d'un contrat de développement équilibré du territoire avec le Conseil Général des Yvelines a permis à la CCPH, outre l'octroi de subventions, de définir des priorités sur son volet « développement économique » dont la ligne générale consiste à favoriser l'emploi local. L'adhésion à la Plate-forme France Initiative « Mantois/Nord Ouest Yvelines Initiative » (PFIL : Plate-forme d'Initiative Locale) permettant l'obtention de prêts spécifiques et de mesures d'accompagnement en faveur des jeunes entreprises, l'ouverture d'une pépinière d'entreprises en 2005, participent de cette démarche de développement. La maîtrise du foncier joue dans ce sens ; en sollicitant l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour la réalisation de Zones d'Activités Économiques, la communauté de communes devient maître du jeu au moment des transactions : « D'abord, ici, et dans un souci d'économiser la terre, je ne vends des terrains dans la zone industrielle que si on a fait un critère, qu'on puisse globalement être à 25/30 emplois pour un hectare » (président de la CCPH).

Logement et emploi sont des portes d'entrée pour construire un « habiter » périurbain mais ces deux secteurs ne peuvent être appréhendés, en termes de politiques publiques, sans penser la mobilité. La mobilité est l'élément qui permet de tisser des liens entre les points du territoire vécu, parfois très étendu lorsque les lieux fréquentés ne se trouvent pas à proximité. La mobilité est l'élément fédérateur de la construction territoriale et dans cet objectif, une offre de transport à la demande a été mise en place en 2011. L'idée est d'affirmer la place d'une instance en capacité de construire des réseaux innovants autorisant la multimodalité pour permettre aux habitants d'accéder à tout point de ce territoire. Cette avancée dans la réflexion sur les mobilités et le transport va de pair avec le redéploiement des services et équipements à l'échelon intercommunal. L'enjeu est aussi de proposer des éléments de réponse à une demande citoyenne, à des injonctions

nationales et internationales concernant le développement des mobilités douces. Houdan a dessiné et constitué son périphérique vert pour les circulations douces. Il y a là matière en termes de durabilité sur le territoire de la CCPH qui tente d'articuler les échelles, les vitesses et les temporalités pour mettre en œuvre une politique de la mobilité élaborée en lien avec le reste de ses secteurs d'intervention (logement, équipements, emploi).

Le volet « services et équipements » est révélateur, dans les politiques publiques, de l'effort que souhaitent réaliser les élus en faveur d'une certaine autonomie de leur territoire. Ce secteur est le premier à participer, avant même l'emploi, plus difficile à implanter ou à réimplanter localement, à la constitution de polarités secondaires en marge des grandes agglomérations. L'idée est de faire venir en milieu rural des services publics souvent associés à la ville. Prenons l'exemple des Caisses d'Allocations Familiales et des moyens innovants mis en œuvre : « On a aussi de la visioconférence, c'est important pour le public semi-rural. Cela permet aux gens d'être en vis-à-vis direct. Par exemple, ils veulent traiter avec la personne de la CAF pour les allocations familiales ; ils iront à un truc où ils pourront à la fois faire leurs démarches et ils auront la personne en vis-à-vis. Et donc, ça on va le faire dans quatre communes, plus Houdan. C'est un moyen de rapprocher les gens en milieu rural du service, pas les obliger à se déplacer. » Mais lorsque l'implantation d'un équipement public échappe aux prérogatives locales, il existe des stratégies pour attirer les faveurs des décideurs. Prenons l'exemple de l'implantation du nouveau lycée dont parle la région. Si l'EPCI a prévu du foncier dans ses documents d'urbanisme pouvant être destiné à l'établissement, si un argumentaire a été préparé pour vanter les atouts de situation, ce sont là des postures, jouant l'anticipation, capables d'influencer les arbitrages. Voici un extrait du discours du maire de Houdan concernant le projet d'un nouveau lycée : « Moi, dans la vie, j'ai appris un truc : je me tiens prêt moi. Donc, le jour où ça sera urgent, où est-ce qu'on en fait un ? Pour en faire un, il faut avoir un terrain qui soit bien zoné au PLU, pas trop loin d'une gare, pas trop loin d'une route, pas trop loin d'un centre-ville parce que ce n'est pas des mecs de 4^e ! La gare pour les profs, pour tout ça ; c'est vraiment important pour un lycée la gare. Parce qu'après, vous avez beaucoup de profs qui ne sont pas là... Je l'ai zoné pour ça

et bien j'attends. Au lycée de La-Queue-les-Yvelines, on a amené le centre-ville près du lycée, parce qu'on l'a fait dans les champs ! »

Quant aux services de proximité, type commerces, de plus en plus de municipalités prennent l'initiative d'implanter des épiceries multiservices offrant des facilités fiscales et des baisses de loyer au commerçant prêt à s'installer (commune de Bazainville, dans la CCPH).

À travers ces éléments de centralité que souhaitent valoriser les politiques publiques, émerge une réflexion sur la morphologie urbaine villageoise, vecteur d'une identité rurale. Le réinvestissement de la ruralité passe en partie par la réhabilitation du bâti et la revitalisation de certaines de ses fonctions. Il s'agit de reconquérir les espaces centraux, véritables lieux de la mémoire de ces bourgades rurales, pour les redoter de fonctions commerciales qui ont souvent disparu.

Dans sa construction territoriale, cette intercommunalité s'est appuyée sur son bassin de vie INSEE pour le dépasser ; elle fabrique ainsi son propre bassin de vie sous l'effet de politiques incitatrices en matière de mobilités, de préférence tarifaire communautaire pour certains équipements et de création ou de maintien de services de proximité. Dans un contexte concurrentiel qui est celui du périurbain (Berger, 2004), notamment en Île-de-France où il est soumis à différentes aires d'influence, la taille du bassin de vie INSEE apparaît insuffisante pour servir d'assise territoriale.

AU-DELÀ DU BASSIN DE VIE, QUELLE CONSTRUCTION TERRITORIALE ?

Emboîtement territorial

La CCPH s'est bien au départ constituée à partir du bourg-centre de Houdan, pôle organisateur d'un bassin de vie de l'INSEE. Mais la nécessité de consolider ce bassin pour en faire un territoire de planification a débouché sur une redéfinition de son périmètre, portée en outre par le développement de services et d'équipements nouveaux redéployant les aires de chalandise. Les investissements engagés pour certaines infrastructures appelaient des démarches incitatives (préférences tarifaires, renforcement des accessibilités) pour étendre leur attractivité ; les exemples de la piscine et de l'hôpital

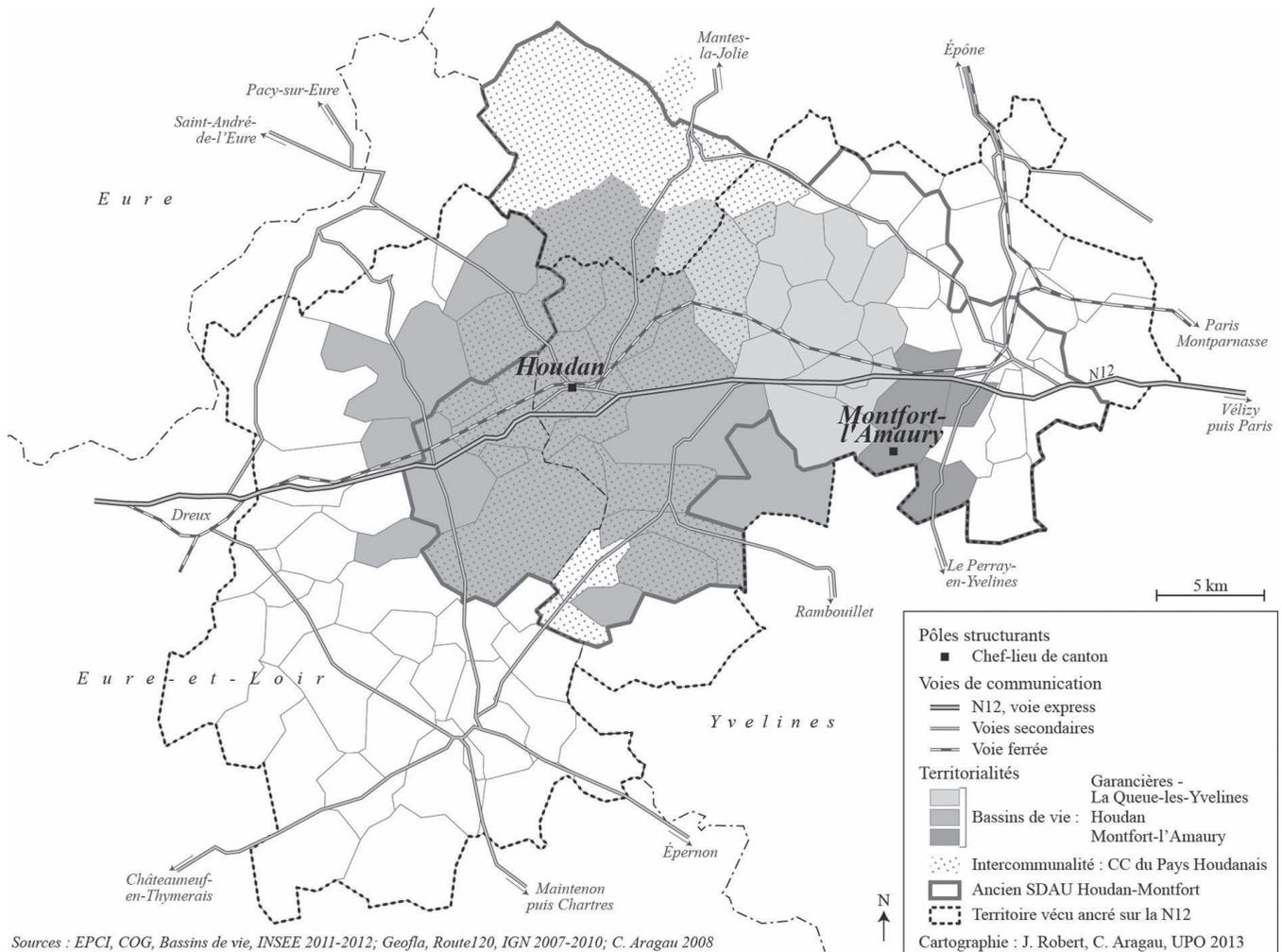
local ont été cités. Ainsi le périmètre adopté et visé s'avère combiner à la fois celui du bassin de vie et du canton tout en poussant les limites jusqu'aux franges des unités urbaines voisines.

Mais toute extension porte en elle des germes de fragilité. La taille relativement importante que doit atteindre ce territoire pour espérer obtenir une légitimité et une reconnaissance sur la durée a nécessité une réflexion sur sa structure interne. Miser sur un fonctionnement polarisé uniquement sur Houdan est un pari risqué avec un réseau viaire de petit gabarit, d'où des distances-temps importantes pour gagner le pôle central. Pour contrer ce risque, le développement territorial est basé sur l'articulation du pôle majeur à des polarités secondaires, sortes de micro-centralités capables de capter une partie des flux aux marges du territoire plus vulnérables aux aires d'influence extérieures. Les élus réfléchissent en termes d'articulation des échelles et de polarisation : « *Et donc, première idée, c'est qu'on peut recentrer, élargir les bassins de vie par des éléments structurants qui rendent naturel le tropisme et puis deuxièmement, quand on va sur un plus grand territoire, il y a des pôles d'animation secondaires... Donc, aujourd'hui, il y a notre activité centrale plus des pôles secondaires qui par capillarité viennent s'y rattacher.* » Une structure articulée et une répartition des équipements équilibrée sur l'ensemble du territoire intercommunal permettent de minimiser les risques d'émiettement territorial. Ainsi sept polarités secondaires ont été définies. Dans le projet actuel de développement des centres de loisirs, le critère retenu a été : « *Chacun doit pouvoir avoir un centre à moins de 6 minutes de chez soi.* »

Mais le territoire de l'EPCI, très étendu du Nord au Sud (environ 40 km), ne dépend pas uniquement d'une bonne maîtrise des limites frontalières avec les unités urbaines proches. Celui-ci doit tenir compte d'une autre composante, le passage en son cœur d'un axe majeur pour la région, la voie express nationale 12, pouvant remettre en cause son périmètre d'équilibre.

Quand les mobilités dessinent des territoires de proximité

Les mobilités quotidiennes font cohabiter des déplacements longs correspondant généralement aux navettes domicile-travail et des déplacements



Sources : EPCI, COG, Bassins de vie, INSEE 2011-2012; Geofla, Route120, IGN 2007-2010; C. Aragau 2008

Figure 5 : La ruralité porteuse de territoires en périurbain
Rurality as the support of territorial constructions in periurban fringes

de proximité pour les services et équipements de base (Kaufmann, 2008). La cohabitation de ces deux types de mobilité est rendue possible par la présence d'axes offrant un large panel de dessertes et de connexions. L'aménagement de la N12 en voie express permet ce double usage (figure 5); il autorise des déplacements interrégionaux à des vitesses pouvant atteindre 110 km/h tout en offrant des bretelles de sorties tous les 2 à 3 km connectées à un réseau de voies secondaires qui irriguent le pays houdanais et montfortois voisin.

Cet axe majeur joue comme une artère centrale mettant en relation bourgades et petites centralités (Jousseau, 1998), à commencer par Houdan et Montfort (Aragau, 2008). Les accessibilités renforcées par cet axe progressivement amélioré et aménagé depuis quarante ans ont élargi le panel des

destinations pour un même temps de déplacement; et loin de jouer comme un couloir d'aspiration mettant les petites communes rurales sous totale dépendance de l'agglomération centrale ou de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, cet axe leur a donné un second souffle. Ainsi la RN12 fait revivre des centralités endormies et devient porteur de centralités nouvelles à la périphérie des vieux bourgs. Elles sont soutenues par des populations dont les mobilités quotidiennes jouent en faveur de la proximité (PUCA, 2012), qu'il s'agisse des néo-ruraux en processus d'ancrage dans ce rural périurbanisé, ou des anciens ruraux ayant conservé des destinations de proximité; les retraités les nourrissent aussi fortement. Cette recomposition des mobilités participe de la construction d'un territoire où les courtes distances et la ruralité sont gages de sécurité.

Pourtant, cet axe majeur a suscité des craintes et notamment celles de voir en lui une brèche ouverte par la ville au cœur de la ruralité. Depuis ces premiers aménagements dans les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, les élus des communes adjacentes mais aussi les associations de résidents et professionnels comme les agriculteurs n'ont eu de cesse de lutter contre toute intrusion urbaine, zones commerciales, échangeurs et autres zones industrielles. La voie express a fini par devenir un axe d'entrée en ruralité périurbaine dévoilant une variété de paysages ruraux caractéristiques de l'Île-de-France : plaines céréalières, bois et forêts domaniales marquant les limites de finages.

Le SDAU des Pays Houdan-Montfort de 1998 portait déjà une structuration territoriale le long de cette voie, basé sur les deux cantons de Houdan et de Montfort ; il articulait et reprenait deux bassins de vie de l'INSEE, ancrés pour l'un sur Houdan et sur Montfort pour l'autre. Mais les rivalités politiques, les profils résidentiels et l'histoire de ces deux entités territoriales ont fait obstacle pour définir des priorités communes ; aujourd'hui le développement de services et d'équipements de même niveau hiérarchique, à moins de 20 km de distance, met ces deux pôles en situation de concurrence. Le dernier découpage en bassins de vie de l'INSEE montre un affaiblissement de celui de Montfort au profit de celui de Houdan et de la Queue-les-Yvelines. Cette concurrence réapparaît autour de l'intégration d'une commune, celle de Gambais, à l'une ou l'autre des intercommunalités, celle de la CCPH ou celle du Pays montfortois ; cette dernière intercommunalité ne verra d'ailleurs le jour que dans la précipitation du schéma départemental intercommunal tant son élaboration, annoncée pourtant depuis longtemps, était difficile.

CONCLUSION

Le questionnement au sujet de la pertinence des bassins de vie, construit selon les critères retenus par l'INSEE, engage une réflexion sur la ruralité en périurbain. Si leur périmètre est discutable, ils sont une opportunité de penser un territoire de projet ; dans ce processus, leur caractère est transitoire et ils jouent le rôle de tremplin. La reconnaissance statistique de l'objet par l'INSEE officialise cette ruralité des franges urbaines et encourage à l'inves-

tiguer davantage en étudiant les formes d'action qui l'incarnent et transcendent parfois son périmètre. C'est ce que l'exemple houdanais a voulu montrer sans chercher à l'ériger en modèle.

Les bassins de vie existants en grande couronne sont les témoins d'une réalité locale, celle de micro-centralités ou de centralités secondaires drainant des déplacements de proximité. Ils sont une base pour asseoir et conforter une construction territoriale face aux concurrences urbaines (Di Meo, 2005). Le fameux millefeuille territorial intervient là mais pour donner une épaisseur aux territoires et leur conférer une plus grande légitimité ; ainsi les cantons, d'anciens SDAU peuvent être remis en marche au sein d'un périmètre plus abouti. Et si l'on parle de ville émietée (Charmes, 2011), de la bonne distance (Jaillet, 2009), c'est que la mobilité et les axes restent des éléments majeurs pour l'ossature d'un territoire ; instrumentalisés comme rempart contre un « autre » ou un « ailleurs » non désiré, ils ont aussi un réel pouvoir de cohésion en renforçant les accessibilités et en autorisant une hiérarchisation des pôles et des territoires.

Entre un bassin de vie INSEE trop exigü, une Communauté de Communes qui n'a jamais réussi à voir le jour à partir de Montfort-l'Amaury et une CCPH visionnaire mais contrainte dans son développement à l'est, les mobilités quotidiennes dessinent un territoire vécu autour de la RN12. Cet axe met en relation les pôles locaux, notamment les chefs-lieux de canton Houdan et Montfort qui retrouvent des fonctions d'encadrement propres aux bourgs ruraux animant un territoire. Peut-être seront-ils, à l'avenir, à la tête de territoires articulés, faisant de la ruralité la porte d'entrée d'une interterritorialité (figure 5) ? Cette ruralité sera visible, par ses espaces ouverts portant l'agriculture dans la métropole, et vécue, par une économie de proximité, source de développement local en périurbain. Sans vouloir porter de discours angélique sur un périurbain dont l'affranchissement de la ville centre passerait par l'affirmation de sa ruralité, l'approche monographique veut rendre compte de mécanismes de construction pouvant servir de base d'analyse pour d'autres territoires.

Bibliographie

- AMBIAUD E., BLANC M., SCHMITT B., 2004. Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle, *Insee Première*, n° 954, 4 p.
- ARAGAU C., BERGER M., ROUGE L., 2012. Du périurbain aux périurbains : diversification sociale et générationnelle dans l'ouest francilien, *Pouvoirs locaux*, n° 94, p. 58-64.
- ARAGAU C., 2008. Voie express et recomposition des territoires quotidiens entre Yvelines et Eure-et-Loir, *Strates*, n° 14, p. 135-148.
- BEAUCIRE F., CHALONGE L., 2011. L'emploi dans les couronnes périurbaines, de la dépendance à l'interdépendance, in PUMAIN D., MATTEI M.-F. (dir.), *Données urbaines 6*, Paris, Anthropos/Economica, p. 61-64.
- BERGER M., 2004. *Les périurbains de Paris. De la ville dense à la métropole éclatée*. Paris, CNRS Éditions, 317 p.
- BREVET N., 2011. *Le(s) bassin (s) de vie de Marne-la-Vallée. Une politique d'aménagement à l'épreuve du temps et des habitants*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et société », 296 p.
- BRUTEL Ch., LEVY D., 2012. *Le nouveau zonage en bassins de vie 2012*, *Insee Première*, n° 1425, 4 p.
- CHAMPSAUR P., (dir.), 1998. Les campagnes et leurs villes, INSEE, 203 p.
- CHARMES E., 2011. *La ville émiétée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, coll. « La ville en débat », 288 p.
- DAVEZIES L., 2008. *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 113 p.
- DI MEO G., (coord.), 2005. À l'écart des métropoles de nouvelles territorialités, *Sud-Ouest Européen*, n° 19, p. 1-5.
- HILAL M. et SCHMITT B., 1997. Les espaces ruraux : une nouvelle définition d'après les relations villes-campagnes, INRA Sciences Sociales, n° 5.
- HURIOT J.-M. (dir.), 1998. *La ville ou la proximité organisée*, Paris, Anthropos, coll. « Villes », 237 p.
- INSEE, 2012, *La méthode de détermination des bassins de vie 2012*, 6 p.
- INSEE, 2003. *Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie*, rapport pour la DATAR (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES).
- JAILLET M.-C., 2009. Contre le territoire, la bonne distance, in VANIER M., (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, p. 115-121.
- JEBELI C., 2011. Le bassin de vie, nouveau critère de l'intercommunalité rurale, *Droit rural*, n° 397, étude 12.
- JOUSSEAUME V., 1998. *L'ombre d'une métropole, les bourgs-centres de la Loire-Atlantique*, Rennes, PUR, coll. « Espaces et Territoires », 209 p.
- JULIEN P., 2007. La France des 1916 bassins de vie, *Économie et Statistique*, n° 402, p. 25-39.
- JULIEN P., POUGNARD J., 2004. Les bassins de vie au cœur de la vie des bourgs et petites villes, PACA, *Insee Première*, n° 953, 4 p.
- KAUFMANN V., 2008. *Les paradoxes de la mobilité : bouger, s'enraciner*, Rennes, PUR, 115 p.
- KAYSER B., 1993. *Naissance de nouvelles campagnes*, Paris, DATAR/Édition de l'Aube, 174 p.
- MARCONIS R., 2005. France : recompositions territoriales, in *Images économiques du Monde 2006*, Paris, Armand-Colin, p. 119-130.
- MARPSAT M., 1988. *Villes et campagnes. Contours et caractères*, Paris, INSEE, 181 p.
- POULOT M., 2008. Les territoires périurbains : fin de partie pour la géographie rurale, ou nouvelles perspectives ?, *Géocarrefour*, n° 83/4, p. 269-278.
- POULOT M., ROUYRES T., 2007. Vivre dans des espaces de faible densité aux portes d'une grande agglomération : l'exemple des campagnes franciliennes, in BARTHE L., CAVAILLE F., EYCHENNE C., PILLEBOUE J., 2007. *Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, CERAMAC n° 23, p. 215-232.
- PUCA, 2012, *Les pôles secondaires dans la réorganisation des mobilités : maturité et durabilité des espaces périurbains ?*, par des équipes du LADYSS (Berger M.), du LISST Cieu (Jaillet M.-C., Bonnin-Oliveira S.), ESO Caen (Rougé L.), Mosaïques-LAVUE (Aragau C.) et de l'équipe MRTE (Desponds D.), ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, MAPA n° D0924 (090 2034), 210 p.
- PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise, 2011, programme d'actions 2010-2016, 33 p.
- RALLET A., TORRE A., (dir.), 2008. *Les nouvelles proximités urbaines*, Paris, L'Harmattan, 196 p.
- ROUX E., VANIER M., 2008. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Travaux n° 8, Paris, DIACT/Documentation Française, 87 p.
- VANIER M., 2008. *Le pouvoir des territoires, Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica/Anthropos, 160 p.